

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Ndjolé : un quadragénaire périt par noyade

Éric LAPETHA
Libreville/Gabon.

LES eaux de l'Ogooué viennent de prendre une nouvelle vie en la personne du Gabonais Ernest Koumangoyi, né le 16 mars 1976 à Malinga, dans le département de la Louetsi-Bibaka, province de la Ngounié. Les faits se déroulent le 24 octobre dernier à Ndjolé, chef-lieu du département de l'Abanga-Bigne, où celui qu'on appelait affectueusement Legni, de son nom de jumeau en langue Nzebi, exerçait depuis plusieurs années le métier de conducteur de hors-bord. Malheureusement, ce sera la dernière traversée de l'Ogooué ce jour-là pour Ernest, sa pirogue ayant chaviré. Son corps sans vie n'a été retrouvé que trois jours plus tard, c'est-à-dire mardi 27 octobre 2020, dans la zone du district de Makouké. En raison de la décomposition avancée de la dépouille, l'inhu-

Photo : Eric Laphéta



Ernest Koumangoyi, la victime.

mation s'est déroulée mercredi après-midi à Lambaréné, sitôt après l'arrivée de la famille du défunt. Plus grand fleuve de notre pays, l'Ogooué est consi-

déré comme accidentogène en raison de sa profondeur et de la puissance de ses eaux. Depuis le début de l'année, plusieurs noyades y ont déjà été recensées.

Un adolescent en prison pour agression à l'arme blanche

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

Photo : J.F. MAROLA



A .M.M., Gabonais âgé de 16 ans, se trouve derrière les barreaux depuis le 21 octobre dernier. Le parquet de la République de Libreville, auprès duquel il a été déféré, l'a en effet placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville. De la brigade spéciale de gendarmerie de Nkoltang, on apprend que cet ado a été, dans la nuit du 13 au 14 octobre dernier, l'auteur d'une agression sur la personne du Camerounais Rémi Mendong, à Ayeme-Plaine (commune de Ntoun). La source explique qu'il est environ une heure du matin ce jour-là. Mendong raccompagne chez elle sa belle-sœur, qui vient d'assister avec lui à un décès. Chemin faisant, leur discussion est interrompue de façon intempestive par A.M.M., sorti de nulle part. Suffisant, pour qu'un échange de propos belliqueux oppose Mendong à l'intrus. Dans la foulée, le ressortissant camerounais aurait menacé de porter des coups à son antagoniste. Ce qui aura eu

pour effet de le pousser vers ses derniers retranchements. D'où le jeune délinquant présumé se serait saisi d'un objet tranchant, l'assénant proprement sur la tête de l'autre. Et comme si cela ne suffisait pas, il serait allé chercher une machette chez lui. C'est donc avec cette arme blanche qu'il lui aurait infligé deux coups sévères : un sur le côté du visage, sur la partie allant de l'oreille au menton ; et l'autre au niveau du bras. Après son acte, A.M.M. a pris la poudre d'escampette. Il sera finalement rattrapé au PK 18 de Libreville. Au terme de la procédure d'enquête, il a été présenté au procureur de la République qui, après audition, a ordonné son incarcération à la prison centrale de Libreville, où il attend désormais son procès. Quant à la victime, elle s'en est tirée avec de profondes blessures et plusieurs points de suture.

Le clin d'œil de *lybek*



Deux individus écroués au Château pour trafic de drogue

Jean Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

L'ANTENNE provinciale de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad), basée à Port-Gentil, vient de mettre hors d'état de nuire le Nigérian Israël Kalu Uféfé, 52 ans et le Gabonais Glen Yossa Mouélé, 21 ans, pour présomption de trafic de drogue. Connu, semble-t-il, dans la capitale économique comme un dealer notoire, Kalu est interpellé, avec sa compagne F.C.M., à bord d'un véhicule à usage commercial réquisitionné par ses soins pour une livraison. À l'intérieur, les policiers trouvent un stock de différentes drogues, dont une demi-cuisse de chanvre indien, 16 conditionnements d'héroïne et 2 cailloux de cocaïne. Donné comme le

client à qui cette marchandise illicite était destinée, Glen Yossa Mouélé sera lui aussi arrêté à son domicile sis au quartier Les Trois-Filaos. Au terme de l'enquête préliminaire, les trois individus ont été présentés devant le procureur de la République. Après audition, F.C.M. a été mise hors de cause, tandis qu'Israël Kalu Uféfé et Glen Yossa Mouélé ont été placés sous mandat de dépôt à la prison du Château pour présomption du délit de trafic de stupéfiants. Kalu retrouve un univers carcéral qu'il connaît bien pour y avoir séjourné pendant trois mois en 2017, poursuivi à l'époque pour commercialisation et détention de drogue. Quant à Yossa, il avait fait l'expérience d'une garde à vue en 2016 pour coups et blessures volontaires.



Photo : Jean Paulin Allogho

Les deux suspects, Israël Kalu Uféfé (à gauche) et Glen Yossa Mouélé, dans les locaux de la PJ.